

## LOUPIAC, les dernières délibérations de l'année 2021



Le Conseil Municipal de Loupiac s'est réuni en session ordinaire le jeudi 2 décembre et samedi 11 décembre afin d'adopter les dernières délibérations de l'année 2021.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des réunions précédentes, le Maire, Éric Lascombes, a proposé de

confier l'entretien de la climatisation de la salle polyvalente à la Société BOUSCASSE FCCE qui en avait réalisé l'installation lors des derniers travaux de rénovation.

Dans le cadre du schéma « défense d'incendie » de la commune, le Conseil a validé le devis proposé par la SAUR pour la pose et l'installation d'une bache d'incendie de 120<sup>3</sup> afin de sécuriser un secteur défaillant en borne incendie.

L'achat d'une parcelle de 745 m<sup>2</sup> sur le secteur de Lauzies a été également voté à l'unanimité pour les besoins du projet.

La décision modificative n° 2 au budget 2021 a fait l'objet d'une délibération afin d'augmenter les crédits à hauteur de 1792€ sur l'opération d'investissement mise aux normes incendie.

Deux conventions ont été validées avec le centre de gestion du Lot concernant le service informatique et progiciels ainsi que le service internet.

Éric Lascombes qui est également Vice-président du SMAEP a présenté aux élus le rapport sur la qualité de service du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de la région de Payrac.

Le Maire a informé le Conseil que les travaux de réfection de la toiture de l'église sont presque terminés, et que la SCOP LESTRADE poursuivra ses travaux en janvier 2022 par la réfection de la toiture de la mairie..